

Le président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-1 et L.712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux en vigueur ;

Vu la décision n°2023-0031/HFADS du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 11 janvier 2023 portant désignation de Monsieur Yves Gambier en qualité de fonctionnaire de sécurité et de défense ;

DÉCIDE

Article 1.

Monsieur Yves GAMBIER, est nommé fonctionnaire de sécurité et de défense (FSD).

Article 2.

Les objectifs et le contenu de la fonction sont, le cas échéant, définis dans une lettre adressée par le président.

Article 3.

La présente décision annule et remplace la décision en date du 14 juin 2023.

Article 4.

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de cette décision.

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 21 juin 2023

Dean LEWIS

